

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2025

N° 2025-411

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

 $\mathsf{M}.$ Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45 M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250926-Imc1111369-DE-1-1 Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025

Publié: 03/10/2025



Conseil du 26 septembre 2025

Délibération

ADG Prévention et Gestion des Déchets

N° 2025-411

Délibération AAP Hors Foyer CITEO et Convention de groupement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

CITEO est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2025, CITEO publie un Appel à Projets visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade et des papiers graphiques,
- encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par CITEO au cours des cinq dernières années.

L'objectif est de financer les projets qui permettent la continuité du geste de tri entre le domicile et les lieux de consommation nomade.

Les subventions sont forfaitaires pour l'acquisition des corbeilles/mobiliers de tri. Quatre types de forfait existent et sont donnée par équipement installé :

- Abris-bac(s): 1 300 € HT (+ 1 500€ HT avec le verre)
- Corbeilles de tri :
 - pour un bâtiment intérieur : 200 € HT;
 - pour l'extérieur (cours d'école, gradins de stade, arrêt de tram) : 400 € HT;
- Support de sac (mis à disposition lors d'événements) : 100 € HT.

Les lieux ciblés à ce jour par la collectivité pour être équipés en « TRI » sont :

- les ERP : administrations, lieux sportifs et culturels, écoles, etc. ;
- les espaces publics : rues, parcs & jardins, arrêts de bus/tram.

Les communes intéressées par cet Appel à Projets peuvent rejoindre le groupement en signant la convention portée par Bordeaux Métropole, en sa qualité de cheffe de file, entre l'annonce des lauréats en décembre 2025 et la signature du contrat avec CITEO.

Dans le cadre du groupement entre les villes et Bordeaux Métropole, la Métropole recevra les fonds associés puis les attribuera aux communes membres selon les modalités définies dans la convention de groupement. La convention de groupement est jointe en annexe.

La candidature unique doit être déposée avant le 10 octobre 2025 sur la plate-forme de CITEO, et doit comprendre :

- un descriptif du projet (technique et sensibilisation),
- un planning,
- le budget prévisionnel.

Concernant la convention de groupement en annexe, ce document sera actualisé en fonction du retour des communes. Sa finalisation permettra de lancer le processus de signature.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 541-21-2-2 du Code de l'environnement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que cet appel à projets avec CITEO répond aux enjeux du Plan stratégique déchets 2026 de la Métropole.

DÉCIDE

<u>Article 1</u> : d'autoriser la création d'un groupement pour déposer une candidature commune pour l'Appel à Projet Hors Foyer 2025 publié par l'organisme CITEO.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de groupement.

Article 3: d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat afférent avec CITEO.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Publié : 03/10/2025